

L'année 2014 se termine, après un renouvellement important du conseil municipal lors des élections du mois de mars. Les conseillers se sont impliqués dans leurs nouvelles fonctions, et cette première année a surtout été consacrée à la définition de projets à mettre en œuvre au cours du mandat de 6 ans.

Trois projets sont à l'étude : la rénovation de la lagune d'assainissement, qui ne répond plus aux normes actuelles de fonctionnement ; l'étude d'un PLU, Plan Local d'Urbanisme, qui permettra de définir la répartition des zones d'activités et de constructions sur le territoire de la commune, et la réalisation d'un ensemble cantine scolaire, garderie et salles d'activités péri scolaires.

Nous devons également préparer et mettre en œuvre le plan d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Les écoles ont bénéficié d'une attention particulière cette année, au travers de trois actions : la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, avec des propositions d'activités variées dont l'organisation a nécessité, et nécessite encore, bien du travail pour les conseillers qui ont pris en charge ce domaine ; le changement de mobilier d'une classe primaire, et je remercie les parents d'élèves qui sont venus pour monter les tables et chaises, et la mise en place d'abribus place de l'église et arrêt au Bachet, avec la participation active de membres du conseil pour le montage. Sans oublier la réfection, par les agents municipaux, de la partie goudronnée au pied de l'escalier menant à l'école.

Sans vouloir abuser de ces participations, je souhaite que des habitants de la commune s'impliquent dans ce genre de réalisations, qui permettent à la fois de d'œuvrer pour la collectivité et de renforcer les liens entre les personnes. Par exemple, ce qui se pratique pour le fleurissement est remarquable.

Malgré les travaux effectués régulièrement, les routes et chemins sont parfois à l'origine de difficultés de circulation, aggravées par les précipitations importantes que nous avons connues cette année. Les agents techniques de la commune font leur possible pour remédier aux situations les plus préoccupantes, mais il faut savoir que les travaux de voirie sont très onéreux, et que les finances de la commune ne sont pas extensibles. Cependant, les chemins particulièrement détériorés doivent être signalés en Mairie, pour remise en état dès que possible.

L'année 2014 se termine mal au niveau de l'emploi et de l'activité industrielle dans notre commune, avec la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise Clapot. Malgré la recherche d'une solution de reprise, et la saisie des services préfectoraux, cette entreprise est maintenant fermée. Je souhaite que cette fermeture ne soit pas définitive, et que des repreneurs se manifestent avec un projet viable. La commune s'impliquera totalement avec ceux qui pourraient se présenter.

L'année 2015 s'annonce avec un évènement majeur, le Rassemblement des Saint-Maurice-lès-Châteauneuf de France et d'Europe les 20 et 21 juin. Cette manifestation, qui réunira plus de 400 personnes dans notre commune, nécessitera une importante organisation, et la mobilisation de toutes les bonnes volontés. A titre de souvenir, le rassemblement de 2003 avait vu plus de 150 personnes de toutes les associations communales s'investir pour la réussite de ce week-end de fête.

Au seuil de cette nouvelle année, avec tous les membres du Conseil municipal, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, joie, santé, et travail pour tous ceux qui sont en recherche d'emploi.

Jean-Luc Chanut

Sommaire

Le mot du maire	1
Sommaire	2
Informations sur la Mairie.....	4
État civil 2014	10
Urbanisme 2015	12
Stationnement.....	17
Nuisances sonores	17
Déjections canines : c'est dans le sac !.....	18
Réalisations 2014	19
Projets 2015.....	20
Informations utiles.....	20
Location de salles	22
Sydesl.....	23
Élagage	23
Manifestations 2015.....	24
Activités professionnelles de notre village	27
Fleurissement	29
Association jeunesse et loisirs (AJL)	30
Tennis.....	31
Familles rurales	32
Compagnie Tempo	33
Animajeunes	34
Echanges de savoir	35
Classes en 4.....	36
Expos en Chœur.....	37
Comité foire	38

Bibliothèque – Relais lecture.....	40
Gymnastique à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (GRS).....	41
Croix rouge	42
Restaurant scolaire	43
ADMR	44
L'association des parents d'élèves « Les P'tits Loups »	46
Garderie périscolaire.....	47
Défi Anthony	48
Les rêves d'Audrey	49
Dun Sornin Foot.....	50
Club de l'amitié	52
Rétroclub Castelneuvien	53
Arcane 17 Des arts à la grange.....	54
14 ^{eme} Rassemblement des Saint-Maurice	56
Syndicat des eaux.....	58
Société de chasse.....	59
Société de pêche – Mussy-Sornin.....	60
Les numéros utiles.....	61
Contacts Associations.....	63

Informations sur la Mairie



Heures d'ouverture

Le mardide 9 h à 12 h
Le jeudi.....de 9 h à 12 h
Le samedi.....de 9 h à 12 h

Contact

Mairie.....☎ : 03.85.26.22.73
Fax☎ : 03.85.25.05.44
Monsieur le Maire☎ : 06.76.79.47.77
E-mail : mairie.stmaurice71@wanadoo.fr

Le personnel

Secrétaire de Mairie.....Ingrid BONNETAIN
A temps partiel à 80%

Agent administratif en CUI mis à disposition par la Communauté de Communes du Canton de
ChauffaillesStéphanie BASSAS
(Agent qui complète le temps partiel de la secrétaire de Mairie)

Agent spécialisé des écoles maternelles.....Françoise BOUILLOT

Aide à l'école, garderie et cantineAnne-Cécile BERERD

Agent affecté à l'école maternelleAnne-Marie CHETAIL

Adjoint technique affecté à la cantine et à divers travaux.....Laurence CHETAILLE

Adjoint technique affecté à la voirie.....Bernard DUMOULIN

Agent d'entretien des locaux.....Brigitte PERRET

Animateur sportif.....Cyril FREY

Quelques mouvements se sont produits pendant l'année.

Le secrétariat de la Mairie

Du 1^{er} décembre 2013 au 30 juillet 2014, Dominique DRILLIEN a complété le temps partiel de la secrétaire de Mairie titulaire. Mme DRILLIEN a donné entière satisfaction dans son travail, c'est avec regret que la commune l'a laissé partir : nous lui souhaitons une très bonne continuation. Depuis le 1^{er} septembre 2014, Stéphanie BASSAS a repris ce poste.

Les activités périscolaires

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la Commune a mis en place, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des activités au cours desquelles différents animateurs interviennent :

- Cyril FREY donne des cours de sport
- Dominique BACCONNIER donne des cours de poterie
- Chloé CARRENO donne des cours de zumba

A partir de janvier 2015, deux nouvelles animatrices vont intervenir :

- Angéline CORRE va donner des cours de couture
- Noah LAGOUTTE va donner des cours de chant et de musique

Pour respecter le taux légal d'encadrement, ces intervenants sont secondés par les agents communaux : Françoise BOUILLLOT, Anne-Marie CHETAIL et Anne-Cécile BERERD.

Services dispensés par le secrétariat de Mairie

- ❖ Recensement militaire, élections, urbanisme, permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permission de voirie.
- ❖ État-civil, délivrance d'actes, demande de carte nationale d'identité.
- ❖ Déclarations agricoles diverses.
- ❖ Aide sociale (constitution de dossiers).
- ❖ Photocopies - Renseignements divers.

Nouveaux habitants

Il est souhaitable que tout nouvel habitant se fasse connaître au Secrétariat de Mairie. Apporter le livret de famille. Se faire inscrire également sur les listes électorales à l'aide d'un justificatif de domicile, de la carte d'électeur et de la carte d'identité.

Au départ de la commune

Il est conseillé de faire connaître à la Mairie la date du départ et la nouvelle adresse.

Résidents secondaires

Se présenter à la Mairie avec le livret de famille ou la carte d'identité et préciser l'adresse de la résidence principale.

Etat civil

Les extraits d'acte de naissance, de mariage ou de décès sont à demander à la Mairie du lieu où a été établi l'acte (validité : 3 mois).

Déclaration de naissance

Elle doit se faire à la Mairie du lieu de naissance dans les trois jours. La reconnaissance d'un enfant peut se faire à tout moment (avant la naissance, dès la naissance ou après), à la Mairie de la Commune du domicile ou du lieu de naissance.

Mariage

Il est célébré dans la commune où l'un des deux époux à son domicile. Les formalités sont à effectuer environ 2 mois avant la date choisie, auprès de la Mairie du lieu du mariage.

⇒ **PIÈCES À FOURNIR PAR LES FUTURS ÉPOUX :**

- 1 extrait d'acte de naissance établi depuis moins de 3 mois,
- 1 justificatif de domicile,
- Liste des témoins, **etc.** (renseignements auprès du secrétariat de Mairie).

Décès

La déclaration de décès est effectuée par un proche à la Mairie du lieu du décès, sous 24 heures. En cas de décès dans un hôpital, les renseignements concernant le transport du défunt à son domicile sont donnés par la Mairie du lieu de décès. Ne pas attendre : les délais sont strictement limités.

Carte Nationale d'Identité

La carte nationale d'identité, est obligatoire pour tout voyage hors de France, même pour les enfants en bas âge. Elle est **gratuite**.

⇒ PIÈCES À FOURNIR :

- 2 photos d'identité récentes, identiques, non coupées,
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (uniquement en cas de perte, de vol ou si vous possédez une carte d'identité cartonnée).
- Un justificatif de domicile (facture par exemple), datant de moins de 3 mois.
- L'ancienne carte.
- En cas de perte ou de vol, des timbres fiscaux (à voir en Mairie)

La Carte Nationale d'Identité vous est remise personnellement en échange de l'ancienne carte (sauf cas de perte et vol).

DÉLAI D'OBTENTION : 3 SEMAINES.

DURÉE DE VALIDITÉ : 15 ANS.

Passeport

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet de prouver son identité. Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Les demandes de passeports ne sont plus à effectuer en Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, voici les communes qui disposent d'une station dans les alentours : Digoin, Gueugnon, Charolles, La Clayette, Paray-le-Monial, Charlieu.

⇒ PIÈCES À FOURNIR (lors de la première demande) :

- 2 photos d'identité récentes et identiques, tête nue, de face et sur fond clair et uni (format 35 x 45) non scannées.
- Tarifs des passeports biométriques :

	Si vous fournissez les photos	Si la photo est réalisée en Mairie via la « station »
Personnes majeures	86 €	89 €
Personnes mineures de 15 ans à 18 ans	42 €	45 €
Personnes mineures de moins de 15 ans	17 €	20 €

- etc...)
- 1 document officiel avec photographie (carte nationale identité, permis conduire, etc...)
 - 1 copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (en absence de carte d'identité délivrée depuis moins de 12 ans)
 - 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Duplicata de permis de conduire

Gratuit. (Imprimé à retirer en Mairie)

Extrait du casier judiciaire

Faire une demande écrite en joignant une photocopie du livret de famille, et une enveloppe timbrée à :

CASIER JUDICIAIRE NATIONAL

107, Rue de Landreau

44079 NANTES CEDEX 01

Recensement militaire

Tout citoyen (garçon ou fille) âgé de 16 ans, est tenu de se faire recenser à la Mairie de son domicile dans le mois de son anniversaire. Une attestation de recensement sera remise (attestation nécessaire pour se présenter à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique comme le permis de conduire, le baccalauréat . . .).

Certificat de concubinage

Ce document n'a pas de valeur juridique. Une simple déclaration sur l'honneur des deux concubins suffit.

Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique (sauf pour les jeunes atteignant 18 ans au cours de l'année et jusqu'au dernier jour de février de l'année suivante).

Vous devez vous faire inscrire avant le 31 décembre de l'année en cours pour voter à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Pour les nouveaux résidents, la demande d'inscription entraîne automatiquement leur radiation sur la liste électorale de leur ancienne commune.

Le vote par procuration est possible en cas d'absence pour raisons professionnelles ou médicales ou pour congés annuels. S'adresser à la Gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail qui établira la procuration.

État civil 2014



Naissances

❖ Lucie VERMOREL née le 19 mai à Roanne de Christophe et Mélanie VERMOREL domiciliés à « La Tour » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

❖ Joana DUCHARNE née le 17 octobre à Roanne de Robin DUCHARNE et Laura BAJARD domiciliés à « Les Ecorchets » à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Mariages



Néant

Décès

- ❖ Simone DARGAUD Veuve OUDOUL décédée le 04 janvier à la Maison de Retraite de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.
- ❖ Suzanne LAMOTTE Veuve TACHER décédée le 21 janvier à la Maison de Retraite de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.
- ❖ Jean BUISSON décédé le 11 mars à Paray-le-Monial.
- ❖ Marie GARCIA décédée le 14 avril à Roanne.
- ❖ Juliette FARGETON Veuve CARISEL décédée le 06 mai à Paray-le-Monial.
- ❖ Paul COHARD décédé le 08 octobre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.



Décès

- ❖ Noëlle BOUJOT Epouse FERRARI décédée le 10 octobre à Roanne.
- ❖ Simone LAFORET Epouse MONNERY décédée le 11 novembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.
- ❖ Hubert BRIANCON décédé le 22 novembre à La Clayette.
- ❖ Marthe DUMONT Veuve RAMIERE décédée le 27 novembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.
- ❖ Jean-Henri VAUDELIN décédé le 29 novembre à Paray-le-Monial.



Définition de l'urbanisme

L'urbanisme est constitué d'un ensemble de règles d'organisation et d'aménagement du territoire national élaborées sous la responsabilité de l'Etat, en association avec les Régions, les Départements et les Communes.

Chaque construction d'habitation individuelle ou collective ou toute autre construction doit respecter les orientations nationales et locales d'urbanisme, afin de préserver l'équilibre architectural, esthétique et écologique de l'ensemble du territoire et en particulier de la Commune.



Le Certificat d'Urbanisme (C.U)

Pour une demande de certificat d'urbanisme, le dossier doit comprendre :

- L'imprimé de la demande (fourni par la Mairie),
- Le plan de situation du terrain à l'échelle comprise entre 1/5000^{ème} et 1/25000^{ème} (plan cadastral à demander en Mairie), comprenant l'orientation, les voies de desserte, des points de repères permettant de localiser le terrain,
- Le plan du terrain à l'échelle comprise entre 1/500^{ème} et 1/5000^{ème} comprenant les dimensions des côtés du terrain.

Le C.U. est délivré dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de la demande. Il vous indiquera les renseignements d'urbanisme relatifs à votre terrain, ou si vous pouvez y réaliser les opérations projetées.

Il est valable 1 an. Si la validité doit excéder 1 an, le certificat délivré en fixe la durée qui ne peut être supérieure à 18 mois.

Il peut être prorogé par période d'1 an sur demande présentée 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité.



La Déclaration Préalable (D.P)

Les travaux soumis à une simple déclaration sont :

- Les piscines non couvertes.
- Les habitations légères (moins de 35m²) pour camping, villages de vacances classés en hébergement léger.
- Les châssis ou serres supérieurs à 1.50m et inférieurs à 4m dont la surface n'excède pas 2000m².
- Les travaux ayant pour effet de créer sur un terrain supportant déjà un bâtiment une surface inférieure ou égale à 20m².
- Les travaux n'ayant pas pour effet de créer une surface de plancher nouvelle.
- Les travaux de ravalement.
- Les travaux d'installations techniques des services publics.
- Les travaux effectués sur les immeubles classés qui sont autorisés et réalisés sous la surveillance de l'architecte des bâtiments de France.
- L'édification de clôture.

La Déclaration Préalable doit être déposée contre décharge ou adressée à la Mairie par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Doit être joint à cette déclaration, un dossier comprenant :

- Un plan de situation du terrain situé à l'échelle de 1/25000^{ème} à 1/5000^{ème}.
- Un plan de masse de la construction à l'échelle de 1/500^{ème} à 1/50^{ème}.
- Une représentation photographique ou par simulation informatique de l'aspect extérieur de la construction, faisant apparaître les modifications projetées.
- Lorsque les travaux portent sur un immeuble en copropriété, les autorisations exigées par le règlement de copropriété.

Dans les huit jours de la réception de la déclaration en Mairie, le Maire procède à l'affichage de celle-ci.

La D.P. fait l'objet d'une instruction qui suit son dépôt en Mairie ou dans les deux mois si la déclaration est soumise à un régime d'autorisation contrôlée par une autorité autre que celle compétente en matière de permis de construire.

L'absence d'opposition de l'autorité compétente dans un délai d'un mois (ou exceptionnellement de 2 mois) vaut acceptation.

L'autorité compétente peut s'opposer aux travaux en renvoyant au déclarant une décision motivée, avant l'expiration du délai d'opposition.

Il peut y avoir acceptation assortie de prescriptions : elle doit faire l'objet d'une notification envoyée au déclarant.

Le déclarant doit procéder à l'affichage de cette DP sur le terrain.

Les travaux doivent être exécutés sans interruption de plus d'un an, dans un délai de deux ans à partir de la notification de la décision.

Le Permis de Construire (PC)

Vous êtes obligé d'obtenir un permis de construire :

- Pour toute construction à usage d'habitation ou non, même sans fondation.
- Pour toute construction à usage d'habitation ou non, même sans fondation, destinée à être régulièrement démontée et réinstallée.
- Et pour tous travaux exécutés sur les constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux ou des surfaces supplémentaires (surface supérieure à 20m²).

La demande de permis de construire peut être présentée par :

- Le propriétaire du terrain ou son mandataire.
- La personne habilitée à construire sur le terrain.
- Le bénéficiaire de l'expropriation d'un terrain pour cause d'utilité publique.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :

- **La demande elle-même de permis de construire pour une maison individuelle ou pour autres travaux de construction.**
- **Le projet architectural** (établi ou non par un architecte).

Il doit comporter les documents suivants :

- **1/ LE PLAN DE SITUATION DU TERRAIN** qui indique : la situation du terrain par rapport au quartier, l'orientation du terrain, les voies de dessertes, les points de prise de vue des photos n°1 et n°2 exigées au 5/. Il peut être établi d'après le plan cadastral (échelle entre 1/25000^{ème} et 1/5000^{ème}).
- **2/ LE PLAN DE MASSE** qui comporte : les limites cotées du terrain, la définition du relief avant et après les travaux, les plantations et bâtiments existants, la hauteur de la construction, les clôtures existantes ou à créer, l'emplacement des équipements, les points d'accès au terrain, les points de prise de vue des photos n°1 et n°2 exigées au 5/. (échelle entre 1/500^{ème} et 1/50^{ème}).
- **3/ LES PLANS DES FACADES ET DES NIVEAUX** sur lesquels doivent être indiqués l'orientation des façades, la nature et les couleurs des matériaux apparents, la destination de chaque pièce, leurs surfaces habitables. (échelle entre 1/100^{ème} et 1/50^{ème}).
- **4/ UNE OU DES VUES EN COUPE** (échelle entre 1/100^{ème} et 1/50^{ème}). Ces vues permettent de situer des constructions par rapport au relief et à la topographie du terrain. Elles doivent indiquer l'implantation de la construction par rapport au terrain, le traitement des espaces extérieurs et clôtures.
- **5/ DEUX DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES**
Photo n°1 : prise de près montant les limites de terrain, les propriétés voisines ou les voies publiques.
Photo n°2 : prise de loin pour situer le terrain dans son environnement et son paysage lointain.
Les angles de prises de vue de ces photos devront être précisés sur le plan de situation et le plan de masse.
- **6/ UN DOCUMENT GRAPHIQUE**
Il s'agit d'un croquis à main levée ou un montage informatique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords.
Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de haute tige, les documents graphiques devront faire apparaître la situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme.
- **7/ UNE NOTICE** permettant d'apprécier l'impact visuel du projet : elle décrit le paysage et l'environnement existant et elle expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion, dans ce paysage, de la construction, de ses accès et de ses abords.
- **8/ L'ETUDE D'IMPACT**
Elle n'est pas exigée pour tout projet. La Direction Départementale des Territoires (DDT) vous dira si votre projet est soumis ou non à cette procédure. L'étude d'impact est un rapport technique permettant d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement. Elle doit décrire : l'état initial du site, les effets du projet sur le site et son environnement, les explications du choix du projet, les mesures et méthodes envisagées.

LA PROCÉDURE

Tous les exemplaires de la demande et du dossier de permis de construire sont adressés par pli recommandé avec demande d'avis de réception au Maire de la commune dans laquelle la construction est envisagée, ou déposés contre décharge à la Mairie.

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt ou la réception de la demande, le Maire procède à l'affichage en Mairie d'un avis de dépôt de demande de Permis de Construire.

Si le dossier est complet, le demandeur recevra dans les quinze jours de la réception de la demande en Mairie une lettre de notification affectant un numéro d'enregistrement à la demande et précisant la date avant laquelle la décision devra lui être notifiée.

Le Maire transmet le dossier de la demande à la DDT. Si le terrain se trouve dans un site classé, dans un secteur sauvegardé ou dans une zone de protection de monuments historiques, le dossier sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et transmis au Service Départemental de l'Architecture.

La décision est prise sous forme d'arrêté et est notifiée au demandeur par lettre recommandée si elle est assortie de prescriptions ou par lettre simple dans le cas contraire. Si aucune décision n'a été adressée au demandeur avant la date mentionnée dans la lettre de notification, celle-ci vaudra permis de construire. Elle doit être affichée sur le terrain par le demandeur.

Le Permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de la notification de la décision.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Catégories de construction ou travaux projetés	Permis de construire à demander	Déclaration de travaux à faire	Projet architectural à joindre au dossier
Constructions neuves	OUI		Recours à l'architecte
Travaux d'extension créant une surface supérieure à 20m ²	OUI		Recours à l'architecte
Travaux modifiant la destination ou l'aspect extérieur des constructions existantes	OUI		Recours à l'architecte
Vous réalisez pour vous-même : <ul style="list-style-type: none"> • une construction à usage non agricole (moins de 170m²) • une construction à usage agricole (moins de 800m²) • des serres de production (moins de 2000m² et pied droit inférieur à 4m) 	OUI		Recours à l'architecte
Travaux de ravalement		OUI	- plan de situation - plan de masse - représentation des modifications projetées
Habitation légère (moins de 35m ²) pour camping, villages de vacances classés en hébergement léger		OUI	- plan de situation - plan de masse - représentation du projet
Châssis ou serres (moins de 2000m ²), hauteur comprise en 1,50m et 4m		OUI	- plan de situation - plan de masse - représentation du projet
Travaux d'extension créant une surface inférieure ou égale à 20m ² pour : balcon, pièce d'habitation supplémentaire, abri de jardin, garage, atelier de bricolage, ...etc...		OUI	- plan de situation - plan de masse - représentation du projet
Piscine non couverte		OUI	- plan de situation - plan de masse - représentation du projet
Edification de clôtures dans les zones dotées d'un plan local d'urbanisme ou dans les périmètres sensibles		OUI	- plan de situation - plan sommaire du projet - croquis de la clôture - précision sur la nature des matériaux
Modifications des toitures, vitrines ou ouvertures de fenêtres		OUI	- plan de situation - plan de masse - représentation du projet

Stationnement

La Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf dispose de places de parkings en nombre suffisant, particulièrement en Centre-Bourg. Pour le confort de tous, quelques règles sont à respecter :

- **Devant les commerces**, le stationnement doit être limité au temps nécessaire, mais **il ne doit pas y avoir de voitures ventouses**.
- **Place de l'Eglise**, des places sont réservées au **Cabinet d'Infirmières**, des panneaux seront prochainement installés.
- **A l'école**, les parents doivent stationner sur le **Parking de la place des Anciens Combattants**, les places à l'entrée de l'école sont réservées aux enseignants. Là encore, un panneau sera installé.
- Des places « handicapés » seront matérialisées à l'entrée de l'école et sur la place de l'Eglise.



Dans tous les cas, le stationnement sur la chaussée ne doit pas entraver la circulation des véhicules, en particulier des bus scolaires.

Nuisances sonores



Les animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.



Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Les appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

(Cf. arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2001)

Déjections canines : c'est dans le sac !

Ramasser les déjections de son animal : un geste civique simple à pratiquer au quotidien pour qu'il ne soit pas "un gêneur" pour les autres. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté.

Il est désagréable de se promener en ville en réalisant un véritable parcours du combattant pour tenter d'éviter les obstacles nauséabonds allègrement laissés par nos amis les chiens, de rentrer chez soi avec les chaussures des enfants ou les roues de poussette souillées par ces déjections.

Loin de vouloir brimer ces canidés dans cet acte inné et institué par Dame nature, il s'agit plutôt d'éduquer leurs propriétaires à un geste civique simple mais efficace consistant à ramasser les crottes de leurs chiens. **Pour cela, une feuille de papier journal ou un simple sac en plastique suffit.** Sans vouloir minimiser l'aspect visuel et olfactif des crottes de chiens, il ne faut pas oublier qu'elles peuvent provoquer des glissades, des chutes accidentelles et polluer potentiellement par des microbes les aires de jeux des enfants.



Le ramassage avec un sac en plastique est très simple d'utilisation.

On met la main, on retourne le sac et on met le tout dans une poubelle, adéquate de préférence.

On peut utiliser n'importe quel sac plastique et papier ou les modèles proposés dans les magasins spécialisés.

Parce qu'il est important de se responsabiliser, ensemble préservons nos espaces de vie !

Réalisations 2014

- **Acquisitions diverses :**

- ✓ Acquisition d'un terrain en vue de l'implantation d'un abri bus au lieu-dit Bachet.
- ✓ Acquisition de 2 abris bus (1 pour Bachet et 1 pour le Bourg).
- ✓ Acquisition de nouveaux drapeaux.
- ✓ Achat d'un réfrigérateur pour la cantine.
- ✓ Achat d'un copieur couleur pour l'école.
- ✓ Achat d'un siège de bureau pour le secrétariat de Mairie.
- ✓ Achat d'un taille haie.
- ✓ Changement du mobilier de l'école primaire (classe de CE1-CE2) : achat de tables et chaises individuelles réglables.
- ✓ Acquisition d'une nacelle pour transporter le tracteur-tondeuse qui n'est pas habilité à se déplacer sur la route et pour réaliser la taille des arbres.

- **Travaux réalisés par les employés communaux :**

- ✓ Réfection des sanitaires de l'école maternelle (peinture, carrelage, faïences).
- ✓ Aménagement de la plateforme de l'abri bus à Bachet.
- ✓ Divers travaux de voirie :
 - Réfection du goudron allant du parking aux escaliers de l'école avec arrachage des arbres morts en bordure de ce chemin et plantation de nouveaux.
 - Plantation de 2 arbres de chaque côté de la pierre située sur la place des Anciens Combattants.
 - Réfection de la 2^{ème} partie du Chemin de la Matrouille.
 - Réfection du Chemin du Rathey.
 - Divers rebouchages de nids de poule.

- **Travaux réalisés par différentes « corvées » de l'Equipe Municipale :**

- ✓ Réhabilitation (plâtrerie, peinture) de l'ancien local ADMR en vue de l'implantation du Cabinet d'Infirmières.
- ✓ Mise en place de linoléum dans le logement communal affecté aux activités périscolaires.
- ✓ Montage des 2 abris bus.
- ✓ Mise en place des décorations des fêtes de fin d'année.

- **Travaux réalisés par des entreprises :**

- ✓ Changement du chauffe-eau de la Mairie.
- ✓ Installation des sanitaires dans le cabinet d'infirmières.
- ✓ Changement de chaudière dans un logement communal.
- ✓ Réfection des sanitaires de l'école maternelle.
- ✓ Élaboration du document unique des risques professionnels .
- ✓ Changement de différentes vitres (au Foyer Rural, au Stade Municipal, à l'école maternelle).

Projets 2015

- ✓ Élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement en vue de la réhabilitation de la lagune.
- ✓ Elaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- ✓ Elaboration du Plan d'Accessibilité.
- ✓ Construction d'un bâtiment Cantine / Garderie / Activités périscolaires.
- ✓ Acquisition de vidéoprojecteurs pour l'école.
- ✓ Acquisition de divers panneaux de signalisation.
- ✓ Travaux de voirie divers.

Informations utiles

<p>DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE CHAUFFAILLES</p> <p>HORAIRES D'OUVERTURE :</p> <p>LUNDI : DE 9H A 12H DU MARDI AU SAMEDI : DE 9H A 12H ET DE 14H A 17H30 (18H DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE).</p>	<p>PLATEFORME DECHETS VERTS</p> <p>HORAIRES D'OUVERTURE :</p> <p>DU LUNDI AU VENDREDI : 13H30 A 17H30 LE SAMEDI : 9H A 12H ET 13H30 A 17H30 (18H DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE).</p>
--	--

Brûlage des déchets



La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée.

Toutefois, dans les communes rurales, (population inférieure ou égale à 2000 habitants au dernier recensement), lorsque la quantité des déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficile à brûler, tels que la tonte des pelouses est interdit.

L'adjonction de tous produits pour activer la combustion des végétaux (pneus, huile de vidange, gasoil ...) est interdite. Les déchets végétaux à éliminer devront donc être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité...) l'exigent.

Propriétaires de chiens dangereux



Conformément à la loi du 20 juin 2008, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent suivre une formation obligatoire afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation d'aptitude, valable 5 ans, est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens dits dangereux :

1^{ère} catégorie : les chiens d'attaque :

Ce sont les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture qui ressemblent aux chiens de race :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés « pitbulls ») ;
- Mastiff, communément appelés « boer-bulls »,
- Tosa

2^{ème} catégorie : les chiens de garde et de défense :

Ce sont les chiens inscrits au livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture :

- Les chiens de race Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race American Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race Rottweiler et ceux ressemblant, non inscrits à un livre généalogique et reconnus par le Ministère de l'Agriculture;
- Les chiens de race Tosa

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de Mairie.

Nous rappelons également qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière animale du lieu où il a été trouvé.

Location de salles

LOCATION PETITE ET GRANDE SALLE DU FOYER RURAL (Tarifs hors charges : chauffage, électricité, gaz : relevé de compteur)

1) Associations communales ou intercommunales et écoles

Réunions, assemblées générales, pratique du sport, concours de cartes des écoles, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif etc...	GRATUIT
Manifestations à but lucratif, séances, etc ...	100 €
Bals privés, etc...	100 €
Bals de classe (privés) ou banquet de conscrits ,etc	100 €

2) Associations extérieures à la Commune

Séances...etc...	144 €
Bals privés ... etc ...	300 €
Banquets privés ou banquet de conscrits ... etc ...	300 €
Comité d'entreprise ...etc ...	120 €

3) Particuliers de la Commune

3 jours (mariage)	120 €
Soirée et Dimanche	80 €

4) Particuliers d'une autre commune

3 jours (mariage)	420 €
Soirée et Dimanche	250 €

5) Cautions

Cautions sous forme de chèque, remise en Mairie avant toute utilisation, en cas de détérioration de la salle et du matériel.	500 €
Cautions sous forme de chèque, remise en Mairie avant toute utilisation, pour la remise en état de la salle.	150 €

LOCATION SALLE DES REUNIONS DERRIÈRE LA MAIRIE ET CANTINE

Location salle de réunion derrière la Mairie + cantine Exclusivement pour les associations et les particuliers de la Commune	Été : 60 €
	Hiver : 80 €
Cautions pour l'utilisation de la salle par chèque à l'ordre du trésor public.	200 €
Cautions pour l'utilisation de la cuisine de la cantine par chèque à l'ordre de la cantine.	150 €

Location de la vaisselle pour 200 couverts maximum :

Se renseigner auprès de Mme Huguette MEILLER (Association Familles Rurales) au 03.85.26.20.10.

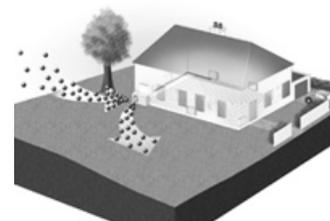
Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire vous informe...

Aérothermie – Géothermie – Pompes à chaleur



De nouvelles technologies en matière de chauffage sont disponibles sur le marché. Il faut être attentif quant à leur utilisation, car elles sont trop souvent dépourvues de système progressif d'augmentation de puissance et sont uniquement raccordables en monophasé pour des raisons de coût de commercialisation.

Nous devons être très vigilants sur cette initiative trop souvent banalisée et qui entraîne beaucoup de désagrément pour l'acquéreur. Ces appareils, utilisés dans des conditions optimum, peuvent être source de gain pour l'utilisateur, mais avant de mettre ces installations en place, surtout dans le cadre de transformation de l'habitat où il n'est pas obligatoire d'avoir un permis de construire ou une déclaration de travaux, il est indispensable d'en informer la Mairie pour connaître les paramètres du réseau à proximité de la construction concernée et connaître les possibilités par rapport à l'initiative envisagée.



Les services techniques du SYDESL pourront vous apporter ces informations en partenariat avec votre Mairie.

Élagage

L'élagage est important dans nos petits chemins ruraux. Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation des chemins ruraux, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb de ces voies et les haies conduites de manière que leurs développements ne fassent pas saillie du côté où passe le public.

Lorsqu'il existe un danger pour la circulation, par exemple des branches pouvant endommager les véhicules circulant sur la chaussée, la Mairie peut procéder à un élagage d'office aux frais du propriétaire.

Manifestations 2015

Janvier

« Un mois de janvier sans gelée n'amène jamais une bonne année »

Vendredi 16

- ❖ Vœux du Maire

Dimanche 18

- ❖ Choucroute de l'ADMR à Tancon.

Vendredi 23

- ❖ Assemblée générale du Rétro-Club Castelneuvien à la salle des réunions.

Samedi 31

- ❖ Vente de gâteaux du Dun Sornin Foot.
- ❖ « Zumber pour elles » (Soutien pour les femmes dans le combat du cancer du sein) de l'AJL au Foyer Rural.

Février

« Souvent, à la Ste-Aimée, la campagne est enneigée »

Dimanche 8

- ❖ Salon rétro-mobile du Rétro-Club Castelneuvien à Paris, Portes de Versailles.

Fin février-début mars

- ❖ Repas dansant du Dun Sornin Foot à Coublanc.

Mars

« Quand mars bien mouillé sera, beaucoup de fruits tu cueilleras »

Samedi 11 et Dimanche 12

- ❖ Vente de fleurs des P'tits Loups devant la Mairie.

Jeudi 19

- ❖ Thé dansant de la société de chasse au foyer rural.

Vendredi 20

- ❖ Concours de manille du club de l'Amitié au foyer rural.

Dimanche 22 & 29

- ❖ Election départementales.

Avril

« Quand avril commence trop doux, il finit le pire de tous »

Samedi 25

- ❖ Repas des propriétaires de la société de chasse à la cabane.

Mai

« À la Saint-Didier, soleil orgueilleux nous annonce un été joyeux »

Vendredi 8

- ❖ Commémoration victoire 1945 par les Anciens combattants au Monument aux Morts.

Samedi 30

- ❖ Vente de pizzas à emporter du Restaurant scolaire.
- ❖ Sortie Musée du Rétro-club Castelneuvien à Savigny-les-Beaune

Juin

« Beau mois de juin, change l'herbe en beau foin »

Vendredi 12

- ❖ Soirée cabaret organisée par le défi Anthony à Coublanc.

Samedi 13

- ❖ Défi Anthony à St Martin de Lixy.
- ❖ Tournoi du Dun Sornin Foot à Chassigny.

Samedi 20

- ❖ Rassemblement des Saint-Maurice d'Europe par les amis Charollais de Saint-Maurice à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.
- ❖ Exposition sur le thème de la gare à la bibliothèque.

Dimanche 21

- ❖ Rassemblement des Saint-Maurice d'Europe à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
- ❖ Exposition sur le thème de la gare à la bibliothèque

Vendredi 26

- ❖ Fête de l'école suivi du repas des P'its Loups.
- ❖ Assemblée Générale du Dun Sornin Foot à La Chapelle-sous-Dun.

Samedi 27

- ❖ Concours de pétanque du Dun Sornin Foot à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.
- ❖ Festival Campagn'Art par Animajeunes.

Juillet

« Juillet ensoleillé remplit cave et grenier »

- ❖ Expo en Chœur du 5 Juillet au 22 Août

Samedi 4

- ❖ Vernissage Expo en Chœur

Dimanche 12

- ❖ Concert « Fantaisies romantiques » d'Arcane 17 à l'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Août

« Au mois d'août, n'ôte ta flanelle qu'en cas de chaleur torrentielle »

Dimanche 23

Concert « carte blanche » d'Arcane 17 à l'Eglise de Châteauneuf.

Septembre

« Semis de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, récolte à ton caprice »

- ❖ Vente de calendriers de l'ADMR.

Samedi 26

- ❖ Foire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf organisé par le Comité Foire.

Dimanche 27

- ❖ Foire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf organisé par le Comité Foire.

Octobre

« Brouillard d'octobre et pluvieux novembre font bon décembre »

Dimanche 11

- ❖ Repas de l'amitié organisé par Familles rurales à Saint Edmond.

Novembre

« En novembre s'il tonne, l'année sera bonne ».

Samedi 7

- ❖ Réunion du Défi Anthony à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Dimanche 8

- ❖ Salon Rétro-mobile EPOQU4AUTO avec le Rétro-club Castelneuvien à Chassieux.

Samedi 14

- ❖ Vente de gâteaux de Familles rurales et ADMR.

Mercredi 11

- ❖ Commémoration des Anciens combattants au Monument aux Morts.

Samedi 28

- ❖ Concours de belote du Dun Sornin Foot.

Décembre

« Quand St-Ambroise voit neiger, de 18 jours de froid nous sommes en danger »

Samedi 5

- ❖ Repas de fin d'année du Rétro-club Castelneuvien.

Samedi 12

- ❖ Concours de belote de l'ADMR à Saint Edmond.

Jeudi 18

- ❖ Arbre de Noël organisé par Familles rurales à l'école de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Samedi 19

- ❖ Tournoi du Dun Sornin Foot à Coublanc.

Dimanche 20

- ❖ Tournoi du club Dun Sornin Foot à Coublanc.

Activités professionnelles de notre village



COMMERCES

Boulangerie Jérôme et Aurélie BESANCON	03 85 26 20 26
Épicerie Vival – Christiane GATEAU et Charles PEGON	03 85 26 29 36
Bar-Restaurant « Le Bistrot »- Hervé ROCHE	03 85 24 53 15
Viviane Coiffure	03 85 26 24 75
Coiffure à domicile – Karine DAUBOURG	06 63 18 05 94
Coiffure à domicile – Nély CARTET	06 09 01 48 30

ARTISANS

ALHENA - Electricité générale - Energies renouvelables DESCHAMPS Frédéric Contact@alhena-net.com - www.alhena-net.com	T. 03 85 26 22 14 F. 03 85 24 53 87
SARL GONDY Christian - Plâtrerie - Peinture	03 85 26 25 90
Ets. BASSEUIL SARL - Plomberie – Chauffage – Sanitaire	03 85 26 20 48
CARROSSERIE FUSIL Alain	03 85 26 22 33
SARL ACA – Charpente – Couverture – Zinguerie - Maçonnerie DESBOIS Vincent et POLETTE Yannick	06 69 13 15 31 06 69 27 83 12

ENTREPRISES

SAS CLAPOT Construction métallique Site : www.clapot.fr	03 85 26 24 08
SAS COMESOR Machine spéciale à commande numérique Site : www.comesor.com	03 85 26 62 62
SAS CSPE- Diagnostic énergétique- CACES-VGP Formations professionnelles Site : www.cspe-net.com	03 85 70 42 17 06 85 24 53 87
Bâtimentage – Etanchéité - BM location d'engins	03 85 26 52 30
ALTIMO	03.85.26.52.32
CONDORA	03.85.26.52.33
CALTOP	03.85.26.52.32
CALSOLAIRE	03.85.26.52.32
Cineris Industries	03.85.26.52.32

SERVICES

A.D.M.R.	03 85 26 23 49
Maison de Retraite « Le Colombier » - maisonderetraitelecolombier@wanadoo.fr	T. 03 85 26 21 97 F. 03 85 26 23 63
PORTALLIER Alain – Transport de personnes – Voiture de petite remise – Messagerie - Courses	03 85 26 22 27 06 03 69 28 76
JONON Corinne – Assistante sociale et Médiatrice familiale	06 75 58 99 46
Dr. Violon	03 85 26 23 47
SPANC du Brionnais	03 85 25 94 20
SIE Vallée du Sornin	03 85 26 21 61
Mairie	03.85.26.22.73
VEOLIA	0 810 000 777
VALLIN Hervé Formation et dépannage Informatique e-mail : herve.vallin@wanadoo.fr – Site : www.herve.vallin.free.fr	03 85 24 46 45
Gîtes	
« Papillon » 3 épis - 6 pers.- 4 ch. - 250 m2- N° 1580 - Service réservation à Mâcon	06 06 56 72 86 06 23 66 30 63
Chambres d'hôtes	
« La Violetterie » 3 épis – 9 pers.- 3 ch - Table d'hôte sur réservation - N° 2128	03 85 26 26 60

Pour Information : Gîtes de France – Saône-et-Loire – Esplanade du Breuil – BP 52 – 71010 MACON Cedex.
Tél. 03 85 29 55 60 Fax 03 85 38 61 98 www.gites-de-france.fr -e-mail : info@gites-de-france.fr

Fleurissement



Au mois de janvier 2014, notre village a obtenu le 6^{ème} prix ex-æquo des villages fleuris du département, ce qui encourage les bénévoles qui tout au long de la saison estivale entretiennent les massifs, pots et jardinières. Malgré quelques dégradations, nous avons réussi à rendre le village agréable à traverser avec de belles couleurs pour le plaisir des yeux.

Cette année, nous avons planté 1200 pieds de fleurs, répartis dans 14 massifs et 63 pots et jardinières.

Nous avons également planté en automne des bulbes, afin que notre commune soit fleurie dès le printemps prochain.

Nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles pour entretenir tout cela. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.



Association jeunesse et loisirs (AJL)

Présidente Maryline CORRE - maryline.corre@yahoo.fr - 06.06.63.95.51

Cette association compte 130 adhérents et regroupe plusieurs activités, sous ses statuts :

ACT'ENCIEL :

Compagnie théâtrale enfants
Ateliers les samedis après-midi de 14h à 17h
Responsable animatrice Juliève Dinota
Contact : julieved@hotmail.fr

LES Z'IMPROVISIBLES :

Théâtre d'improvisations adultes
Responsable Juliette DURIX
Contact : 06 74 82 27 78

ANIMAJEUNES :

En cours de décision de projet pour 2015
Contact : Président - Mathieu CHETAIL
Matthieu.c.71@hotmail.fr

ZUMBA :

2 cours tous les mercredis soirs, animés par le professeur Chloé CARRENO à la salle du foyer rural.

- Un de 18h30 à 20h00
- Un de 20h00 à 21h30

Le cours comprend :

- 20 mn de renforcement musculaire
 - 60 mn de danse Zumba
 - 10 mn d'étirement musculaire
- Contact : maryline.corre@yahoo.fr



ZUMBABY :

1 cours par mois le samedi matin de 11h00 à 12h00 à la salle du foyer rural, animé par le professeur Chloé CARRENO.

Cours réservés aux familles, partage enfants/parents.

Contact : maryline.corre@yahoo.fr

PROJETS 2015 :

« ZUMBER POUR ELLES » Soutien pour les femmes dans le combat du cancer du sein.

Le samedi 31 janvier 2015, à partir de 16h à la salle du foyer rural de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

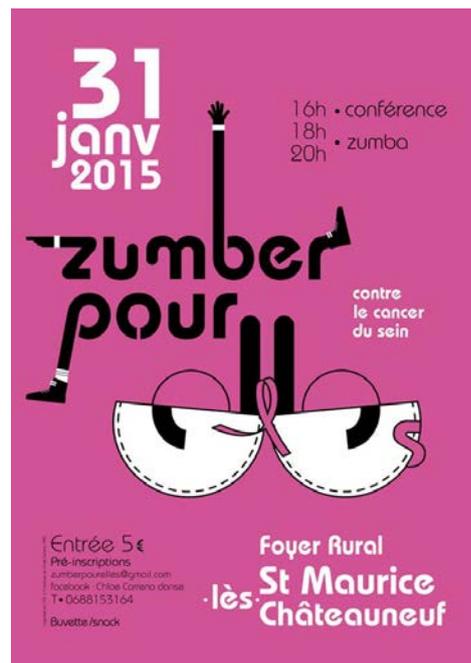
Programme en cours d'élaboration.

Avec le soutien de :

- EUROPA DONNA (association militante)
- ADEMAS 71 (dépistage)
- SERVICE LYON BERARD (recherche médicale)

Tous les dons et recettes seront reversés intégralement au service de recherche médicale de Lyon Bérard.

Contact : Chloé Carreno 06-88-15-31-64 / Maryline Corre 06-06-63-95-51.



Chloé CARRENO sera ravie d'animer les 2 ateliers de Zumba.

Les dons et recettes seront reversés intégralement aux services de recherche Lyon Bérard.

Même si vous ne zumbez pas pour elles, vous pouvez venir soutenir l'action en venant passer un moment avec nous !

Venez nombreux, nous vous attendons

Tennis

- Les tickets pour l'utilisation du terrain sont en vente :
 - à la boulangerie BESANÇON (Saint-Maurice-lès-Châteauneuf)
 - à l'épicerie VIVAL (Saint-Maurice-lès-Châteauneuf)
 - au Bistrot (Saint-Maurice-lès-Châteauneuf)
 - au secrétariat de Mairie (Saint-Maurice-lès-Châteauneuf)

- L'abonnement annuel est fixé à 27 € pour les adultes et à 16 € pour les enfants de moins de 14 ans, un forfait couple est fixé à 45 €

- Le tarif horaire est fixé à 7 € et à 1,50 € pour les personnes invitées par un adhérent.

- Un forfait spécial « juillet-août » est fixé à 17 € pour les adultes et à 8 € pour les enfants de moins de 14 ans. Pour le tarif annuel, la clé est remise avec la carte d'abonnement, et devra être rendue en fin d'année.

- Pour le tarif horaire, la clé est remise contre une caution de 5 € ou une pièce d'identité.

- Chaque joueur doit s'inscrire sur le tableau prévu à cet effet au terrain.



Familles rurales

L'association regroupe les communes de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Châteauneuf et St Edmond.

Elle organise le repas de l'amitié, une année il a lieu au Foyer Rural de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, la suivante à Saint-Edmond. Le repas se déroule toujours le deuxième dimanche d'octobre. En 2015, il aura lieu à Saint Edmond, 11 octobre.

L'Arbre de Noël se fait à l'école maternelle la veille des vacances de Noël, soit le 18 décembre cette année. Des cadeaux collectifs pour chaque classe sont offerts, ainsi que des friandises, sans oublier le passage du Père Noël.

L'association loue de la vaisselle pour les salles de la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (Foyer Rural et Salle de la Mairie). Le secrétariat de Mairie vous fournira les renseignements pour cette location.

Une vente de gâteaux aura le samedi 14 novembre 2015. Nous remercions tous les habitants sollicités à cette occasion pour leur bon accueil.

La garderie périscolaire est aussi un service de l'Association. Un groupe de parents d'élèves en assure le bon fonctionnement.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Mme Huguette MEILLER

 : 03.85.26.20.10.

Compagnie Tempo

Créée en février 2013, notre compagnie Tempo, domiciliée à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, est une compagnie spécialisée dans les arts du cirque et de la rue.

L'envie de partager leur savoir, leur parcours et leur univers, au sein de spectacles vivants proches du public, a fait naître chez les artistes fondateurs, Alexandre Frénéa, Samuel Diakité et Michelle Wignall, la volonté de créer la compagnie autour de leurs arts respectifs ; cirque, musique et danse.

En 2013, la compagnie a créé et présenté son premier spectacle collectif: «Espace cabaret» qui a parcouru toute la France et a été joué près d'une centaine de fois depuis.

Tantôt poétique, tantôt électrique, tantôt acrobatique et toujours énergique, «Espace Cabaret» est un cabaret à ciel ouvert composé de différents numéros variés et originaux, où le risque côtoie la prouesse technique et la grâce. Il sera de nouveau disponible à partir de mars 2015.



En parallèle, notre compagnie propose différents spectacles et animations tout public:

- «Déambulatempo» Une déambulation colorée, musicale et acrobatique avec échasses, musique en live, jonglage, hula hop, danse (durée variable selon demande).
- «Les Frères Perez», duo comique et dynamique mélangeant musique live, acrobatie, jonglerie, équilibre, rolla rolla, mono cycle grande hauteur, passing (durée: 30 minutes).
- «Les numéros de Tempo», 2 numéros en jonglerie et équilibre sur fauteuil d'Alexandre Frénéa pour les cirques et les cabarets (6 minutes par numéro).

En octobre 2014, la compagnie s'est équipée d'un chapiteau qui sera utilisé comme espace de répétition mais également comme espace d'initiation et de spectacle.



Pour plus d'informations, pour envisager notre venue, pour nous contacter :

- contact@compagnietempo.com
- <http://compagnietempo.com>

Animajeunes



Le 27 et 28 juin dernier, la treizième édition du festival Campagn'art s'est déroulée avec succès malgré une météo compliquée. Un programme varié : musique, théâtre et spectacle de rue, on fait la joie du public.

Pour cette année, Animajeunes est toujours en débat pour une nouvelle manifestation le dernier week-end de juin, le 27. Car l'effectif de l'association se réduit. Un appel à de nouveaux membres pour participer à l'organisation est lancé, si vous êtes intéressé pour nous aider sur la quatorzième édition, contactez nous au 06.14.48.06.38.

L'équipe d'Animajeunes.



Echanges de savoir



Calendrier pour 2015, tous les premiers **mardi** du mois de **14h à 18h**.

6 janvier	• Saint Edmond
3 février	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
3 mars	• Tancon
7 avril	• Saint Edmond
5 mai	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
2 juin	• Tancon
7 juillet	• Saint Edmond
1er septembre	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
6 octobre	• Tancon
3 novembre	• Saint Edmond
1er décembre	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf

N'hésitez pas à venir partager, découvrir, apprendre....



Classes en 4



Photo Studio « Marion Godard » La Clayette.

L'Association des Classes en 4 de nos 3 villages (St Maurice / Châteauneuf / St Edmond) a organisé sa fête des conscrits le Samedi 8 Novembre 2014 à St Maurice-lès-Châteauneuf.

Dès 11h, les conscrits se sont rassemblés pour défiler jusqu'à Châteauneuf et rejoindre le Foyer Rural pour prendre l'apéritif en plein air sous un beau soleil.

La photo de groupe a réuni 55 conscrits.

Autour des tables, le plaisir de se revoir était bien perceptible et l'ambiance sympathique.

Avec leurs invités venus en nombre à la soirée dansante, les conscrits ont largement trinqué à leurs décades.

Une fête des classes pleinement réussie.

Expos en Chœur

26ème saison et 8 semaines d'exposition

Une saison variée, avec des artistes et créateurs d'ici et d'ailleurs.

Le vernissage a eu lieu le samedi 5 juillet, comme nous le faisons depuis plusieurs années maintenant, en partenariat avec la bibliothèque et accompagné musicalement par le « Senior Orchestra » de l'Harmonie de Chauffailles. Nouveauté de cette saison : une exposition extérieure qui devait être temporaire, et qui est restée toute la saison, pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Ensuite, les semaines s'enchaînent, avec pour chacune une couleur qui est la couleur d'illumination de la chapelle la nuit et qui sert de fil conducteur à la plaquette version 2.0 et au site internet (à visiter absolument!):

www.expos.st-maurice.fr

La première semaine, la semaine orange, est depuis plusieurs années l'occasion d'une très riche expérience humaine intitulée « l'art du cœur ». La petite chapelle réunit des artistes français de l'ADAPEI de Charlieu et hollandais de « De Seizoenen » en situation de handicap.

L'interprétation correcte du mot « anthroposophie » n'est pas « sagesse de l'homme », mais « conscience de son humanité », c'est à dire « éduquer sa volonté, cultiver la connaissance, vivre le destin de son temps afin de donner à son âme une orientation de conscience, une sophia (Rodolf Steiner-1923-Stuttgart). Un grand merci aux personnes qui œuvrent pour organiser cette semaine malgré les difficultés particulières cette année et un grand bravo à vous ! Cette semaine bat tous les records d'affluence.

Puis chaque semaine, différentes expositions, avec des anciens et des nouveaux exposants, des anciens habitants du village et des nouveaux, des débutants et des confirmés, des artistes du monde entier, des supports variés : de la peinture, des meubles en carton recyclés, des sacs, des bijoux, des céramiques, des objets déco, de la poterie et de la photographie.

Merci à tous pour cette nouvelle belle saison, qui est l'occasion de rencontres humaines très riches.

Expos en chœur fonctionne uniquement avec des bénévoles qui conçoivent le programme d'expositions en fonction des demandes spontanées des créateurs et en en cherchant d'autres. Les contacts se font en direct ou par la boîte

mail : exposenchoeur@orange.fr ou par le site internet www.expos.st-maurice.fr. L'association assure également la promotion de ces expositions : plaquette, médias, offices de tourisme. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, vous êtes les bienvenus.

Le site exceptionnel, le chœur de la chapelle, est mis à disposition pour chaque exposant pendant une semaine, à charge à celui-ci, de tenir le lieu ouvert au public.

La spécificité d'Expos en chœur réside précisément dans ce contact direct avec l'artiste ou l'artisan.

Michelle CORRE présidente : 03 85 26 29 37



Comité foire

**Le Comité de la Foire a fêté en 2014 sa 30^{ème} édition
sous le thème : « Rue de la Gare..... »**

Quel plaisir de profiter de l'été indien...

Pour marquer cette date importante, c'est un spectacle de magie, conduit avec brio par Dickens et ses partenaires, qui a ouvert le week-end.

Petits et grands se sont bien pris au jeu des magiciens sur la scène rustique mais fonctionnelle installée sur le parking.



Après le traditionnel moules-frites, c'est un magnifique feu d'artifice qui a conclu la soirée !

Feu d'artifice tiré par la compagnie Soleil Noir.
Contact Jean-Yves Alloin
au 06.11.40.68.50

Très tôt le matin, un peu moins nombreux que l'an dernier, nos exposants ont cependant investi tous les sites, et nous avons pu profiter sous un soleil d'été, d'une fête colorée, joyeuse, animée.

Les enfants, ont été plus nombreux encore cette année pour décorer les trains préparés par l'équipe d'animation enfants. Les parents ont pu questionner tranquillement le bénévole passionné, sur sa machine à commande numérique installée pas très loin.

Dans la salle du foyer rural, nous avons pu revoir l'exposition sur le thème de la 30^{ème} édition : les modèles réduits, les accessoires, les nombreuses photos du village traversé par la voie ferrée, cela a été un gros travail de recherche, d'installation. Les acteurs de cette exposition, du concours organisé sur un stand, en sont tous remerciés.

La tisanière, a pu offrir un peu de repos aux visiteurs, la nouvelle équipe peut être satisfaite de la journée.

Le jambon au foin a tenu ses promesses,
le temps aussi...,
nous avons eu raison de ranger le soir même.....

C'est une bonne idée de monter les stands le samedi : il y a plus de bénévoles qu'un vendredi.

Et le repas de samedi midi devant le foyer rural, au soleil, a bien régalingé les convives. Merci à tous les bénévoles de leur investissement.

Alors si vous voulez vous aussi prendre un peu de bon temps avant et après la fête rejoignez-nous !

L'édition 2015 se prépare et c'est la **31ème foire-brocante, et le thème ?**

« T'as un p'tit vélo dans la tête..... »

Nettoyez vos vieux vélos, vos tricycles, vos draisienues, un "troc -vélo" sera organisé pour la fête.

...

Vous pouvez nous proposer vos idées d'animations, d'artisans à inviter... :

Rendez-vous les **26 et 27 septembre 2015.**

Michelle CORRE présidente : 03 85 26 29 37

Bibliothèque - Relais lecture



La médiathèque de Chauffailles a mis en place dans chaque relais des valises de livres animés pour les enfants de la commune à consulter gratuitement avec l'aide des bénévoles de la bibliothèque.

Des coloriages sont aussi disponibles.

Nous sommes ouvert au public:

- le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30.
- le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.

Abonnement annuel :

- Adulte : 9 euros.
- Enfant : 4 euros.

Renseignements : Yvette CARISEL tel. relais : [03 85 24 91 02](tel:0385249102) ou tel. domicile : [03 85 26 21 92](tel:0385262192).

Lors du rassemblement des Saint-Maurice-lès-Châteauneuf les 20 et 21 juin 2015, la bibliothèque remettra en place ses expositions "photos d'école" et celle de 2014 "la gare de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf autrefois et histoire de trains" qui ont remporté un grand succès.

La bibliothèque vous souhaite une bonne année 2015.



Gymnastique à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (GRS)



Quatre animatrices du GRS (Groupement de la Retraite Sportive) de Chauffailles vous proposent chaque jeudi de 10h à 11h, des cours de « Gym maintien en forme » à la salle du foyer rural de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Une trentaine d'adhérentes et adhérents pratiquent déjà dans une ambiance conviviale.

Si vous désirez nous rejoindre, nous serions ravies de vous accueillir. La 1^{ère} séance est offerte afin de voir si cela vous convient.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne année 2015.

Les animatrices



La Croix Rouge Française est une association internationale auxiliaire des pouvoirs publics. Elle a été créée en 1964 par Henry DUNANT. Elle a été décorée de la légion d'honneur et de la croix de guerre.

L'unité locale de La Clayette a été mise en place pendant la 2^{ème} guerre 39/40, son action consistait principalement à expédier des colis aux prisonniers. L'équipe de secouristes a débuté en 1963. Cette unité couvre les cantons de La Clayette, Chauffailles et Semur en Brionnais (sauf Iguerande, Fleury la Montagne et Mailly qui sont rattachés à Marcigny).

LES ACTIVITÉS :

- **1 équipe de 10 secouristes** est à la disposition des organisateurs de manifestations pour assurer un dispositif de 1^{er} secours pendant le déroulement de celles-ci. Vous pouvez prendre contact avec la responsable : Véronique PLASSON au 0682372862.
- **Une distribution vente** a lieu au « vestiaire » pour des vêtements adultes et enfants, linge de maison, chaussures etc... chaque samedi de 9H à 11H30. Il y a un bon choix de vêtements. Un container placé à l'entrée du local CRF, chemin de Beuillon peut recevoir les dons de vêtements propres et en bon état. Le tri sera fait par l'équipe de bénévoles.
- **2 groupes de personnes visitent les maisons de retraite** de La Clayette, Bois Ste Marie et Semur en Brionnais une fois par mois. Des friandises sont offertes aux résidents et ces visites apportent un peu de soleil et de réconfort, les anniversaires sont fêtés également. Une animation particulière est faite pour Noël.
- **Des formations** peuvent être organisées dans les établissements scolaires pour initier et former les élèves aux gestes de 1^{er} secours. Ces formations peuvent être appliquées pour tout public. La durée est de 8 H. Les candidats reçoivent une attestation PSCI (Prévention Secours Civique) à l'issue de la journée. Pour prendre contact : Michèle BASSET au 0385280369 ou 0688112445.
- **La Croix Rouge participe**, à la demande des assistantes sociales, aux réunions CLAF (Commission Locale Aide Financière) avec les organismes sociaux du secteur afin de venir en aide aux familles en difficulté.
- A noter que la Croix Rouge peut éventuellement **héberger temporairement** des personnes n'ayant plus de logement pour diverses raisons (incendie, inondation etc...).

L'association remercie les communes qui apportent leur soutien par le biais de subventions ainsi que les généreux donateurs. Ces aides permettent de venir en aide aux personnes démunies.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser chez le Président :

Georges VELUT au 0688443325

CROIX ROUGE FRANCAISE : Délégation de La Clayette – Chemin de Beuillon – 71800 –
LA CLAYETTE

Restaurant scolaire

Une association loi 1901, composée de parents d'élèves bénévoles, assure la gestion de ce service pour les enfants de l'école, avec le soutien de la commune.

La salle de la cantine est située derrière la Mairie et appartient à la commune. Les repas sont confectionnés par le traiteur MILLET de Charlieu et livrés froids chaque matin. Ils sont réchauffés et servis par Laurence CHETAÏLLE, employée communale mise au service de l'association par la municipalité quelques heures par semaine, aidée par Brigitte PERRET, Anne-Marie CHETAÏL et Anne-Cécile BERERD (en cas de besoin) sur le temps de présence des enfants.

Cette année entre 35 et 50 enfants de 2 ½ ans à 12 ans prennent leurs repas à la cantine.

L'association a en charge la facturation aux familles, l'encaissement, les règlements au traiteur et le fonctionnement de ce service.

Des grilles de réservations hebdomadaires, à rendre à l'école, sont distribuées aux familles. Pour réserver de manière occasionnelle ou pour décommander un repas préalablement réservé, il est possible de laisser un

message sur la messagerie vocale du téléphone dédié à la cantine au **06 85 28 30 73 jusqu'à 18 h**. Il convient également de prévenir l'école pour tout changement.

Il est à noter que tout repas commandé et non décommandé dans les délais (la veille avant 18h) sera facturé aux familles, car il sera livré et facturé par le traiteur. Tout enfant prenant un repas doit être inscrit préalablement, car il est commandé au traiteur uniquement le nombre de repas réservés, sans marge de manœuvre.

Les tarifs sont de 3,60 € sans cotisation ou de 3 € avec une cotisation familiale annuelle de 39 € facturée en 3 fois.

En 2014, l'association a renouvelé sa « journée pizzas » afin de permettre le maintien des prix malgré l'augmentation des tarifs du traiteur. Cette vente a rencontré un vif succès et a permis de conserver les tarifs pour l'année suivante.

Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date **du 30 Mai 2015** pour la **prochaine vente de pizzas**.

Les parents qui souhaiteraient rejoindre l'association sont les bienvenus.





ADMR de CHATEAUNEUF et communes environnantes

L'ADMR de Châteauneuf existe depuis plus de 60 ans sous forme d'une association affiliée à la fédération départementale des ADMR de Saône et Loire, agréée par la préfecture et autorisée par le Conseil Général pour offrir des services à la personne.

L'activité de l'ADMR de Châteauneuf rayonne sur 8 communes du canton :

Anglure sous Dun	Saint Edmond
Chassigny-sous-Dun	Saint Martin de Lixy
Châteauneuf	Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Mussy-sous-Dun	Tancon

ainsi que sur les communes de Coublanc et Saint Igny de Roche pour le portage de repas à domicile.

En outre, un service de téléassistance est proposé par l'intermédiaire de la société FILIEN.

Les principales activités sont :

- l'aide aux familles en particulier au jeune enfant.
- l'aide tous publics.
- l'aide aux personnes âgées, handicapées ou malades.
- la garde à domicile d'enfants ou de personnes adultes.
- le portage de repas.

Toutes ces activités sont assurées par 25 salariées qualifiées pour les différents types d'interventions, qui chaque année suivent des formations afin d'offrir le meilleur service possible dans le cadre d'une démarche qualité.

En quelques chiffres, l'ADMR Châteauneuf, c'est :

- 130 personnes bénéficiaires des services.
- 17 000 heures d'interventions, dont 50 % financées par le Conseil Général dans le cadre de l'Aide aux Personnes Agées (APA), et 1 500 par la CARSA.T
- 8 400 repas portés à domicile.
- 52 400 Km parcourus.
- 25 salariées, qui ont bénéficié globalement de 130 heures de formation en 2014.

- 25 bénévoles qui œuvrent pour l'association, de la constitution des dossiers au suivi des interventions des salariées et à la gestion du personnel.

Pour financer en partie ses actions, en particulier l'après-midi récréatif offert aux bénéficiaires de ses services, l'ADMR organise diverses manifestations.

En 2015, les manifestations suivantes sont prévues :

- Le 18 janvier, choucroute à la salle des fêtes de Tancon.
- A partir de septembre, vente de calendriers ADMR.
- Le 14 novembre, vente de gâteaux, en association avec Familles Rurales.
- Le 12 décembre, concours de Belote à Saint Edmond.

Le siège social de l'Association est situé au bourg de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, maison Chopelin.

L'ADMR est agréée par les services fiscaux pour les services d'aide à la personne, que ce soit les personnes âgées ou les familles bénéficiaires de la PAJE (Prestation Au Jaune Enfant), ce qui permet de déduire la moitié des dépenses des impôts sur le revenu. Les CESU peuvent en outre être utilisés pour régler les factures.

Si les prestations au profit des personnes âgées sont très connues, celles pour les familles le sont moins, alors que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) accorde des aides intéressantes lors d'évènements joyeux, arrivée d'un nouvel enfant, ou pénible, maladie ou accident d'un parent par exemple. Les familles dans ces situations ne doivent pas hésiter à se renseigner à la CAF ou à nos bureaux, l'aide que l'ADMR peut apporter soulagera bien les parents dans de nombreuses tâches matérielles.

Le bureau de l'association est constitué de :

M. Jean-Luc CHANUT, président, habitant Saint-Maurice-lès-Châteauneuf .

Mme Marie-Claude BILLARD, vice-présidente, de Chassigny sous Dun.

Mme Martine DEVISE, trésorière, de Mussy sous Dun.

Mme Marie-Jeanne GAY, secrétaire, de Saint Edmond.

Mme Madeleine DESMURGER, responsable dossiers familles, de Tancon.

M. Jean-Paul COHARD, responsable qualité et dossiers, de Chassigny.

Mme Anne CHANUT, responsable du personnel, de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Tout renseignement peut être obtenu au bureau ouvert les après-midi de 14h30 à 17h.

Téléphone : 03 85 26 23 49 (répondeur en cas d'absence)

Adresse courriel : info.chateauneuf@admr.org



En cas d'urgence, une permanence téléphonique est assurée au
07 77 08 50 1

L'association des parents d'élèves

« Les P'tits Loups »

L'association s'adresse à tous les parents des enfants de l'école de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Ses objectifs sont de permettre à tous les parents de se connaître et de se rencontrer, de soutenir les enseignants pour financer des projets extrascolaires, activités ou acquisition de matériel autres que fournitures scolaires.

Nous restons à l'écoute des enseignants pour accompagner leurs éventuels projets.

L'année 2014 a été marquée par de nombreuses manifestations :

Manifestations	Bénéfices
Vente de fleurs le 1^{er} et 2 mars 2014	743.18 €
Assiettes anglaises du spectacle de fin d'année	906.63 €
Vente de gâteaux le 12 octobre 2014	532.50 €

L'argent récolté lors de ses manifestations a servi, ou a aidé au financement des projets ci-dessous :

Projets	Versement
Achat de divers matériaux	200 €
Voyage scolaire de 3 jours à Cluny	2 300 €
Visite du musée de Marcigny	240 €

**Nous remercions toutes les personnes qui se mobilisent, parents,
habitants du village, familles ...**

**Nous restons ouverts à d'autres propositions et aux bonnes volontés
pour nous rejoindre.**

Rendez-vous en 2015 !!

Les p'tits loups

Garderie périscolaire

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi,
Jeudi et Vendredi :
Matin : 7h30 à 8h50
Soir : 16h30 à 18h30

Mercredi :
Matin : 7h30 à 8h50
Midi : 12h à 12h30

Bureau

Président

M PEGON Stéphane

Facturation

Mlle FOURCAUD Valérie

Secrétaire

Mme LACROIX Claudie

La garderie est un service mis en place par la Mairie, pour accueillir les enfants avant et après l'école. Elle se déroule dans une salle de l'école primaire et est assurée par des agents communaux : Françoise Bouillot et Anne-Cécile Bererd.

La garderie est périscolaire, elle existe donc en continuité des heures de classe les lundis, mercredis et jeudis et continuités des activités périscolaires les mardis et vendredis.

Une participation financière est demandée aux familles, mais le plus gros du budget est financé par la Mairie. Si l'enfant reste uniquement une demi-heure, elle sera facturée 0.80 €. S'il reste plus d'une demi-heure, toutes les demi-heures sont comptées aux prix de 0.50 €. Les factures sont établies mensuellement par les parents de l'association. Le règlement est à déposer en Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Numéro de téléphone pendant les heures d'ouverture du service : 09. 79. 72. 36. 19.

Durant la garderie de l'après-midi, il sera proposé aux enfants un temps de récréation en extérieur jusqu'à 17h15, et à ceux qui restent après 17h30, de faire leurs devoirs.

DÉFI ANTHONY - Branche du Canton de Chauffailles - LUTTE CONTRE LA LEUCEMIE

En 2005, Hervé BARRAS s'est lancé, avec le soutien de 3 copains, le défi de relier à la marche, les 11 clochers du canton de Chauffailles, au profit de l'association DEFI ANTHONY basée à St Symphorien des Bois et existant depuis 1998.

Ce premier rendez-vous, avec l'émotion de la troupe de Théâtre de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, a donné à Hervé l'envie de poursuivre et depuis, chaque année, la bande de copains du Défi Anthony de la branche du Canton de Chauffailles grandit et se donne des défis à réaliser dans différentes communes du canton où elle est chaleureusement accueillie.

Dans ces défis, elle est accompagnée par de nombreux amateurs et professionnels qui s'investissent à titre gratuit et nous font découvrir leurs talents.

Elle est également accompagnée par de nombreuses associations et particuliers qui donnent bénévolement de leur temps pour réussir chaque défi.

L'année 2009 a marqué les mémoires avec la chaîne humaine de 1 000 personnes rassemblées dans un cœur gigantesque au milieu d'un pré de la commune de St Martin de Lixy, avec le slogan 1 euro = 1 espoir.

Ce petit village nous avait donné rendez-vous pour les 10 ans du DEFI de la branche du Canton de Chauffailles ... et bien l'année 2015 sera cette année !

St Martin de Lixy nous accueillera, à nouveau, le dimanche 14 juin 2015, à 11h00 pour reformer une chaîne humaine aux couleurs jaunes et orange, en portant, chacun, par exemple, un gilet de sécurité.

Le DÉFI, pour les 10 ans, sera de réunir 3 000 personnes avec le même DÉFI :

- **Un défi pour LUTTER contre la leucémie**
- **Un défi pour DONNER un peu de soi**
- **Un défi pour COLLECTER des fonds pour aider la recherche médicale**
- **Un défi pour LA VIE**

A NOTER ÉGALEMENT LE SAMEDI 13 JUIN 2015 AU SOIR, UN REPAS SPECTACLE qui retracera tous les défis, « lieu à définir ».

(Le restant du programme du week-end est en cours d'élaboration)...

RETENEZ CE WEEK-END ... PARLEZ EN AUTOUR DE VOUS ...

La bande de Copains du DÉFI

Les rêves d'Audrey



Suite à la découverte d'une tumeur au tronc cérébral d'Audrey BUTTET, qui habitait avec sa famille sur la commune de St-Maurice-lès-Châteauneuf, l'association "Les rêves d'Audrey" avait vu le jour le 18 avril 2008 afin de soutenir Audrey et sa famille, l'aider à vivre au mieux avec la maladie et contribuer à la recherche médicale.

L'association s'était alors donnée les missions suivantes :

- réaliser les rêves d'Audrey ;
- apporter un soutien au quotidien ;
- aider la recherche pour lutter contre cette maladie.

Après le décès d'Audrey, l'association a dû réfléchir à son avenir et à de nouvelles missions qui ont été validées lors de l'assemblée générale du 20 mai 2010 :

- continuer à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés à l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique (IHOP) de LYON, notamment par un soutien aux "Blouses roses", association reconnue d'Utilité Publique qui a pour but de contribuer au mieux-être des personnes malades. Cette association propose en effet des activités aux enfants hospitalisés, auxquelles Audrey appréciait d'y participer.
- améliorer le quotidien des enfants, d'un point de vue plus local, par la création d'un équipement sportif de proximité pour enfants sur la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, en extension du terrain multisports de type Agorespace existant.

Ce dernier projet a été mené par la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, en partenariat avec la Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et l'association. Ce projet a pu aboutir en fin d'année 2013 et a été inauguré le 14 décembre 2013, en souvenir d'Audrey. L'équipement sportif de proximité, destiné aux enfants de 3 à 12 ans, est désormais accessible à tous. N'hésitez pas à le faire vivre et à l'animer.

Nous profitons du bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenu ces dernières années.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.lesrevesdaudrey.fr .

Contacts :

Sébastien GROUILLER (*Président*)

Brochevet

71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

sebarie@aliceadsl.fr

Dun Sornin Foot

Chassigny - La Chapelle – Saint-Maurice-lès-Châteauneuf



Site web : <http://monclub.net/dunsorninfoot/>
 Email : st-maurice.dsf@bourgogne-foot.fr

Contacts :

Maurice BONNETAIN, Président - Tél : 03 85 26 05 53 - Email : dunsornin@gmail.fr
 Yann LAROCLETTE, Correspondant - Tél : 06 85 58 72 25 - Email : yann_larochette@yahoo.fr

Label Ecole de Foot depuis 2012

avec des éducateurs diplômés dans chaque catégorie

18 membres au comité directeur
 22 éducateurs dont 15 diplômés
 162 licenciés
 dont 80 jeunes de U6 à U18

Comité Directeur

PRÉSIDENT Maurice BONNETAIN		VICE-PRÉSIDENT Olivier BAUD	
TRÉSORIER RESPONSABLE U6 Olivier JEANDEAU-VERCHERE		COMPTABLE Aude LAMURE	
CORRESPONDANT ARBITRE WEBMASTER Yann LAROCLETTE		SECRETARIE Bridgette MARTIN-BOIRAUD	SECRETARIE Cécile BASSET
ENTRAINEUR GÉNÉRAL Patrick FEDRIGO	RESPONSABLE SENIORS B Eric BRIANCON	RESPONSABLE ECOLE DE FOOT Bernard MARTIN	MEMBRE ACTIF François BALLOT
RESPONSABLE U6 Stevens BALLOT	RESPONSABLE U10 Alain BUSSON	ARBITRE RESPONSABLE TOURNOI Sébastien LAMURE	
DIRIGEANT U6 Remy RECORBET	DIRIGEANT SENIORS Benjamin DUBOST	DIRIGEANT U8 Patrick BESSON	RESPONSABLE SENIORS GAUCHE Christophe LAMURE

Arbitres Officiels

	Denis LAMBOEUF Arbitre en Promotion de District
	Sébastien LAMURE Arbitre en Promotion de District
	Yann LAROCLETTE Arbitre en 1 ^{ère} Division
	Bernard BERTHELIER Arbitre Assistant

Encadrement Seniors

SENIORS A

--	--

SENIORS B

--	--

SENIORS C

--	--	--	--

Encadrement Jeunes

U18			
U15			
U13			
U11			
U9			
U7			

Photos
Bilan & Résultats

U6 - U7



Coach
Christophe LAMURE

Dirigeants
Guéric GENILLON

Photos
Bilan & Résultats

U8 - U9



Coach
Olivier JEANDEAU

Dirigeants
Michel MORGADO
Rémy RECORBET

Photos
Bilan & Résultats

U10 - U11



Coach
Bernard MARTIN

Dirigeants
Vincent MICHALLET
Maurice BONNETAIN

Photos
Bilan & Résultats

U12 - U13



Coach
Marc-Antoine BERRY

Dirigeants
Patrick BESSON

Photos
Bilan & Résultats

U14 - U15

Entente entre DSF - Chauffailles



Coach
Stevens BALLOT

Dirigeants
Florian BAUD
Axel GALICHON

Photos
Bilan & Résultats

U16 - U17 - U18

Entente entre DSF - La Clayette - Chauffailles



Coach
Emilien LABROSSE

Dirigeants
Etienne QUELIN

Photos
Bilan & Résultats

SENIORS A



Coach
Patrick FEDRIGO

Dirigeants
Jean-Michel PREVOST

Photos
Bilan & Résultats

SENIORS B



Coach
Eric BRIANCON

Dirigeants
Thierry PREVOST

Photos
Bilan & Résultats

SENIORS C



Coach
Jean-Louis BALLOT

Dirigeants
Marcel GOUGNAUD
Christophe LAMURE
Julien BRESSON

Club de l'amitié

Le club de l'amitié de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf comprend 77 adhérents qui se rencontrent les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis de chaque mois dans la salle de réunion derrière la Mairie pour passer l'après-midi en toute convivialité autour de jeux (belote, manille, tarot, scrabble ...).

Un goûter est servi suivant les saisons : galette des rois, bugnes, crêpes, petits-fours.

Toute l'année, nous avons de nombreuses animations qui se déroulent comme, par exemple :

- le 9 janvier, tirage des rois.
- Le 2 mars, repas choucroute.
- Le 21 mars, concours de manille.

Le 6 juin, nous avons fait le traditionnel voyage et cette année nous sommes allés au Puy en Velay, visite de la ville, de la Basilique du Puy et de la distillerie de verveine du Velay.



Toujours en juin, nous fêtons les anniversaires (les dizaines).

Le 21 août, un repas grenouilles dans un restaurant de la région (Digoin) et le 12 décembre, le repas de Noël est offert aux adhérents.

Nous participons à la dictée avec le club de Tancon courant janvier.

Le 20 mai a eu lieu un interclub des deux cantons (Chauffailles et La Clayette), cette année, c'est le club de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et Châteauneuf qui l'organise. Nous organisons une marche, suivie d'un pique-nique tiré du sac.

Le club participe au concours des connaissances de la Bourgogne.

Venez nombreux rejoindre le club de l'amitié !

Téléphone : 03. 85. 26. 20. 59 ou 03. 85. 26. 25. 77

Rétroclub Castelneuvien

L'association le Rétroclub Castelneuvien de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf présente aux habitants de la commune ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2015. Bonheur, joie, santé, de bons résultats scolaires à vos enfants, réussite professionnelle aux artisans et commerçants de la commune qui nous soutiennent par leurs participations sous forme de pavés publicitaires dans le programme dépliant que l'association édite pour son exposition. Le Rétroclub compte organiser sa dixième exposition en 2015 dans le parc du château de Chauffailles suivant si les locaux et les infrastructures le permettent, le dimanche 14 Juin 2015.

Le Rétroclub compte organiser une ballade dans la région.

Diverses animations sont en cours de préparation pour cette édition. Les collectionneurs de véhicules anciens de la région sont invités à venir fêter avec l'association cette dixième exposition dans le parc du château, très agréable et verdoyant. Tous véhicules sont acceptés. Le midi, vous pourrez vous restaurer sur place grâce à un traiteur local qui vous proposera un repas chaud. Je tiens à remercier les membres de l'association du Rétroclub pour leur bénévolat et leur soutien tout au long de l'année au cours de diverses réunions de préparation pour que cette dixième exposition soit une grande réussite et que cette journée soit mémorable pour tous. Le soleil ne peut-être que de la partie afin que tout se déroule parfaitement. Bonne année 2015 à toutes et tous !

Le président de l'association, Jacques GUITTAT.



Rétro Club Castelneuvien LE PRESIDENT : Jacques GUITTAT,

La Tour 71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Tel: 03 85 26 22 78 / Mail: jacques.guittat@yahoo.fr / Site web: <http://www.retro-clubcastelneuvien.com/>

Arcane 17 Des arts à la grange

ARCANE 17 DES ARTS A LA GRANGE

Le Festival de Bourgogne du Sud & Les Rencontres Cinématographiques du Charolais-Brionnais

CEPAY Centre d'études du paysage

CERF Centre d'études et de recherches sur le fantastique

CERTEM Centre d'études et de recherches théâtrales et musicales

L'association **ARCANE 17**, créée en 2003, est domiciliée à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Elle regroupe des artistes professionnels et leur public. Elle est constituée en compagnie titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles.

Les objectifs de ses membres sont la création et la diffusion d'œuvres originales dans le champ des arts visuels et sonores. Elle vise la mise en place d'événements (spectacles, performances, concerts, expositions, etc.) qui s'harmonisent avec l'espace et le tissu local dans la perspective d'une mise en valeur des lieux, des paysages et des hommes et qui promeuvent le Charolais-Brionnais et la Bourgogne.

Sous la direction artistique de **Martine Chiffrot-Comazzi** (écrivain et metteuse en scène), elle organise, l'été, le **Festival de Bourgogne du Sud**, qui propose concerts, spectacles théâtraux et expositions, en Juillet et Août. Les créations et les spectacles ont lieu à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et à Châteauneuf mais ils sont destinés à tourner dans toute la Bourgogne du Sud et la Compagnie propose chaque année un spectacle spirituel dans les églises du Brionnais à partir d'une création *in situ*.

Des expositions de peintures et de photographies font écho aux spectacles qui s'organisent autour d'un thème directeur renouvelé annuellement (*De la terre au ciel, Un pèlerinage aux sources*, etc.) Le festival active différents cycles : **Terres en joie** pour la musique traditionnelle, **L'esprit de la musique** pour la musique classique ou contemporaine, **Orient-Occident** pour les spectacles spirituels, **Musique en poésie** pour les spectacles poétiques, **Contes et nouvelles** de saison.

L'association produit des vidéogrammes depuis 2006 (*I fioretti, Sur les pas de saint François*, en co-production avec la CLC et TLM) Elle a produit en 2010 deux films, un documentaire et une fiction, intitulés **En ce divin feu, Témoignages** et **Fragments d'une autobiographie. Le Livre des Merveilles, de Pierre Le Vénérable**, en 2011. **Le rêve de Jacob Settle**, en 2013.

Une biennale, consacrée au thème du cinéma fantastique, **Les Rencontres Cinématographiques du Charolais-Brionnais**, a été créée en 2012.

Le **Festival de Bourgogne du Sud**, et **Les Rencontres** sont itinérants et, bien que domiciliés à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, la compagnie et les artistes ont vocation à tourner dans toute la Bourgogne du Sud et à coopérer avec toutes les communes et structures de la Région et de France.

Le Festival de Bourgogne du Sud mène depuis 2003 une action artistique et culturelle au service des arts visuels et sonores, dans la perspective de diffuser des œuvres majeures musicales et/ou littéraires relevant du patrimoine immatériel mondial.

Les organisateurs s'efforcent de soutenir des créations originales susceptibles de contribuer à l'éducation publique du goût. Ils participent aussi au soutien des professions artistiques en rémunérant des artistes professionnels - compte tenu d'engagements bénévoles constants, notamment de la part de la présidente, madame Martine Chiffлот-Comazzi, metteuse en scène et réalisatrice mais aussi professeure agrégée, docteure habilitée à diriger des recherches à l'Université Lyon 1 et de la part de madame Béatrice Berne, musicienne et compositrice, professeure au Conservatoire à Rayonnement Régional de Clermont-Ferrand, lauréate de concours internationaux, membre de jury du CNSM de Paris, etc.

En 2014, trois concerts, une tournée théâtrale et une exposition ont ravi le public autour du thème du « Sublime », en hommage à l'œuvre de la philosophe parisienne Baldine Saint Girons.



B. Berne et D. Bordage



C. Antony M. May M. Chiffлот

En 2015, deux concerts, *Fantaisies romantiques* (12 juillet à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf) et *Carte blanche à Béatrice Berne* (23 août à Châteauneuf), poursuivront le travail commencé dans *l'Esprit de la musique*. Une exposition des œuvres de Martine Chiffлот-Comazzi à la grange d'Arc accompagnera le festival et la 2ème biennale des Rencontres Cinématographiques du Charolais-Brionnais réunira les cinéphiles autour du réalisme fantastique à Chauffailles, Briant et Paray-le-Monial. Des occasions d'échanges et de rencontres avec les artistes à la grange et dans les différents lieux de spectacles et de projections.

www.arcane17.org

www.festival-de-bourgogne-du-sud.com

Grange d'ARC au Chemier

Ecorchets/ Le Bourg

71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf lès Châteauneuf

14^{ème} Rassemblement des Saint-Maurice

Pour le 14^{ème} Rassemblement des Saint-Maurice, les Suisses avaient décidé de nous accueillir, cette année 2014 marquant le début des festivités, qui dureront un an, organisées à l'occasion du 1 500^{ème} anniversaire de la fondation de l'abbaye de Saint Maurice d'Agaune.

La célébration de la fête de Saint-Maurice ayant lieu, dans cette ville, le jour même de la Saint-Maurice, soit le 22 septembre qui était un lundi, nous avons programmé un déplacement de trois jours, à partir du samedi.

Pour agrémenter notre voyage, la fin de la matinée de samedi fut consacrée à la visite commentée du village médiéval d'Yvoire, suivi d'un repas dans un restaurant local.

Après le dépôt des valises dans l'hôtel à Martigny, nous nous sommes dirigés vers Saint-Maurice d'Agaune pour le premier accueil par les organisateurs qui, comme lors du rassemblement de 2002, nous ont fait admirer les méthodes suisse de management : rien n'est laissé au hasard ou à l'improvisation, et les horaires sont précis. Les Suisses ne connaissent pas, heureux sont-ils, le quart d'heure charolais brionnais, ou autre...

Apéritif de bienvenue, suivi d'une raclette valaisanne, sans charcuterie, où chacun était servi à table et à volonté. Mais qui dit plat unique, dit aussi diète pour ceux qui n'aiment pas le fromage. Il ne leur restait alors que les pommes de terre et les cornichons.

Ce repas fut suivi d'une animation musicale, Cors des Alpes et formation La Chtaguebaugnes et d'un bal, la soirée se terminant raisonnablement vers minuit, le repos étant indispensable pour la journée de dimanche.

Dimanche, après messe solennelle, discours officiels et hymnes nationaux, repas suivi de visites diverses, malheureusement sous une forte pluie qui a ralenti les ardeurs de bon nombre de participants, malgré l'attrait évident des propositions : le trésor de l'abbaye, nombreuses pièces d'orfèvrerie dont les chasses contenant les reliques de Saint-Maurice, la grotte aux fées, spectacle merveilleux alliant la pierre et l'eau, renforcé de jeux de lumière, la vieille ville et ses divers monuments dont certains datent de l'époque romaine, et surtout les Forts de Cindey, qui constituaient la forteresse de Saint-Maurice, désaffectée depuis 1995 seulement. La visite a permis de se familiariser avec ce qu'était la vie de garnison en Suisse jusqu'à une époque récente.

En outre, ce week-end était celui du Marché Monastique, où de nombreuses congrégations religieuses présentaient leurs productions, artisanales ou alimentaires, dont certaines liqueurs très appréciées et appréciées.

Cette partie de journée s'est continuée par la réunion des maires et présidents d'associations Saint-Maurice, réunion au cours de laquelle notre candidature pour organiser le rassemblement 2015 fut officialisée.

Le repas de gala marqua le début de la soirée, repas animé par l'école de chant locale et suivi d'un bal, ce qui permit aux danseurs de s'adonner à leur passion une deuxième fois le même week-end.

Pour nos amis helvètes, le 22 septembre est le jour le plus important, car la fête de Saint-Maurice justifie toutes les manifestations précédentes.

La Messe solennelle de Saint-Maurice a vu affluer une assistance nombreuse, l'abbaye était réservée aux invités officiels, dont les maires des délégations avec leur écharpe, et aux ecclésiastiques de divers ordres religieux. Cette messe était retransmise dans l'église paroissiale et sur le parvis à l'aide d'écrans géants.

L'importance de ce jour était renforcée par la présence d'une délégation en arme de la gendarmerie suisse et d'un détachement de gardes suisses du Vatican, reconnaissables à leur traditionnelle tenue de parade.

La messe fut suivie de la procession des trois chasses contenant les reliques, à travers une partie importante des avenues de la ville, jusqu'à un stand couvert où elles furent exposées pendant un concert donné par des chanteurs et musiciens qui glorifiaient le Seigneur.

L'apéritif musical qui clôtura cette cérémonie était offert par l'abbaye, ce qui nous permit de découvrir ses vins blancs et rouges, tout à fait honorables pour des vins non bourguignons.

Après le repas, départ vers notre commune, voyage au cours duquel les premières ébauches du rassemblement 2015 furent établies ;

Maintenant, il nous reste à tout mettre en place pour **les 20 et 21 juin 2015**. Un plan d'action est établi, un organigramme constitué, mais toutes les bonnes volontés sont attendues pour cette manifestation qui rassemblera un nombre conséquent de communes portant le nom de Saint-Maurice et de leurs habitants.

Procession des reliques dans la ville



La Suisse est calme, mais on se tient prêt à tout



La raclette, affaire sérieuse !



Interdiction d'utiliser des produits phyto-sanitaires pour protéger les sources de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

L'arrêté préfectoral de protection des sources de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf interdit l'utilisation des produits phyto-sanitaires (herbicides, fongicides, bactéricides...) dans le périmètre rapproché des sources, qui concerne une grande partie du village de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf les Châteauneuf.

Ces substances – les phyto-sanitaires - sont par nature destinées à tuer des organismes vivants, considérés comme nuisibles. Lors de leur utilisation, elles se diffusent dans l'environnement, principalement dans les eaux. Les effets sur la santé des produits phyto-sanitaires peuvent être divers : cancers, maladies neurologiques, troubles de la reproduction. Ils peuvent être particulièrement prononcés, même à faible intensité, lors des périodes sensibles du développement (in utero et pendant l'enfance). L'impact sur la santé dépend des doses, de la fréquence et de la durée de l'exposition, et de « l'effet cocktail » (mélange de substances, effets cumulés...).

Aussi, la réduction de l'utilisation des pesticides, aussi bien par les particuliers, les collectivités que les agriculteurs, ainsi que le développement de méthodes alternatives, constituent un enjeu majeur. L'abandon de l'utilisation des pesticides est une mesure de bon sens, à la fois en termes d'émissions dans les eaux et le milieu naturel, mais également en termes de santé publique.

Il faut par ailleurs savoir que les doses ingérées, soit par la voie pulmonaire au moment de la pulvérisation, soit par la voie cutanée au moment de la préparation ou du rinçage, sont très largement supérieures à celles ingérées en buvant de l'eau qui pourrait contenir des traces infimes de résidus.



Société de chasse

La société de chasse COMMUNALE de SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF a été créée le 31 Août 1930 et depuis cette date adhère au règlement de la fédération nationale.

Certes la chasse est un loisir, un sport mais également un moyen de protéger la nature par la gestion de la faune sauvage notamment.

Son bureau a été renouvelé à l'assemblée générale du 29 Juin 2014 par ces 12 membres de la société. Il se compose de la façon suivante :

Président : Jean-Charles ALIX

Vice-président : Georges GINET

Trésorier : Jean-Noël DAMAS

Secrétaire : Christophe GIRARD

En 2015 la société de chasse COMMUNALE de SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF organisera un THE DANSANT le Jeudi 19 Mars 2015 à partir de 15h à la salle du foyer rural, pour toute réservation, téléphonez à M. Georges GINET au 03-85-26-23-33.

De plus, nous aurons le plaisir de convier à un repas, le Samedi 25 Avril 2015 vers 12h à la cabane de chasse, tous les propriétaires qui nous autorisent à chasser sur leurs terrains et que nous remercions.



Le président.



Soleil – Jeunesse - Bonne humeur
Pour la traditionnelle mise à l'eau de Madame la Truite 2014.

Chaque année, un effort particulier pour l'empoissonnement de nos rivières afin de satisfaire les amateurs de la nature. Les eaux du Sornin sont très bien classées.

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus dans notre société. Les cartes de pêche sont en vente toute l'année :

- Vival, place de l'église à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.
- Site internet : <http://www.cartedepeche.ehgo.fr/>

Notre association :

Président : Lamure Jean-Jacques (Tél : 03 85 26 24 31)
Vice président : Nevers Serge
Trésorier : Servajean Michel
Vice –trésorier: Troncy Arnault
Secrétaire : Farges Alain
Secrétaire adjoint : Giraud Eric

La Pêche dans le sornin c'est plus que bien

Les numéros utiles



Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf : Tél. 03.85.26.22.73
..... Fax. 03.85.25.05.44

Site internet : www.st-maurice.fr



POMPIERS 18
GENDARMERIE : 17
SAMU : 15
Hôpital de CHAUFFAILLES : 03.85.26.05.07
Hôpital de ROANNE : 04.77.44.30.00
Hôpital de PARAY-LE-MONIAL : 03.85.81.80.00
Clinique du Renaison : 04.77.44.45.00
Centre antipoison (Lyon) : 04.72.11.69.11
Centre des Grands Brûlés (Lyon) : 04.78.61.89.50

Médecins

Dr. VIOLON 03.85.26.23.47

Chauffailles

Dr. ION : 03.85.26.11.75

Dr. DHAIBY : 03.85.26.54.00

Dr. LABROSSE : 03.85.26.03.27

Dr. LACARELLE : 03.85.26.06.80

Dr. SAVELLI 03.85.26.02.12



Le soir à partir de 20 h,
les week-ends et
Jours fériés :

Composer le **15**

Le 112

est un numéro d'appel d'urgence européen que vous pouvez utiliser,
dans les 25 Etats membres de l'Union européenne, en cas d'accident, d'agression,
ou dans toute autre situation de détresse.

Infirmières



Saint Maurice lès Châteauneuf

Cabinet d'infirmières (Marie-Hélène DUTREVE,
Véronique LARDET, Aurore COMTE) : 03.85.26.24.50

Chauffailles

LAROCHE – GUINET - DUCARRE – CORNU :
.....03.85.26.13.68
CROZET - RAVINET :03.85.26.33.93
..... Ou 03.85.84.68.83
SADOT – DUCHER03 55 87 00 63

Pharmacies

Chauffailles

Boyer :03.85.26.01.14
Rousselon :03.85.26.01.78



Saint-Denis de Cabanne

Baizet :04.77.60.06.96



Ambulances : Chauffailles

G.A.R. :03.85.26.46.00
Michaud :03.85.26.02.10

Assistante sociale

Valérie Schied03.85.28.11.56
Maison Départementale des Solidarités, Place de la Mairie – 71800 La Clayette

ADMR

Bureau, Le Bourg – 71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf-lès-Châteauneuf
.....03.85.26.23.49

Écoles, Le Bourg – 71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf-lès-Châteauneuf

Maternelle03.85.26.22.07 Primaire...09.79.72.36.19

PIMM'S

Châteauneuf.....03.85.28.24.88 Chauffailles.....03.85.24.29.50

Déchetteries de Chauffailles

Déchetterie.....03.85.84.66.30 Déchets verts.....03.85.24.75.35

Contacts Associations

ADMR	CHANUT Jean-Luc	03 85 26 23 49
AJL / Act en ciel	DINOTA Juliève	06 76 72 12 75
Anciens combattants	DESSEAUX André	03 85 26 21 74
Animajeunes	CHETAÏL Matthieu	06 14 48 06 38
Arcane 17	CHIFFLOT-COMAZZI Martine	03 85 26 29 07
Bibliothèque	CARISEL Yvette	03 85 24 91 02
Club de l'amitié	STALPORT Christian	03 85 81 16 38
Comité foire	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Défi Anthony	BARRAS Hervé	06 25 39 32 69
DUN SORNIN FOOT	BONNETAIN Maurice	03 85 26 05 53
Expos en Chœur	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Familles rurales	MEILLER Huguette	03 85 26 20 10
Garderie périscolaire	PEGON Stéphane	03 85 26 28 59
Gymnastique	MARTIN Michèle	03 85 26 22 21
Les amis charolais	LABOURET Christian	03.85.26 22 09
Les P'tits loups	BASSEUIL Vanessa	06 61 65 58 81
Les rêves d'Audrey	GROUILLER Sébastien	06 62 71 47 64
Les Zimprovisibles	DURIX Juliette	06 74 82 27 78
Restaurant scolaire	DORMOY Marc	03 85 24 46 14
Rétro club	GUÏTTAT Jacques	03 85 26 22 78
Société de chasse	ALIX Jean-Charles	
Société de Pêche	LAMURE Jean-Jacques	03 85 26 20 02
Compagnie Tempo	FRENEA Fanny	06.75.78.52.94

